

<https://www.snetap-fsu.fr/Reforme-de-la-voie-generale-suite-des-avancees-et-des-inquietudes.html>



Réforme de la voie générale : suite des avancées...et des inquiétudes

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 2 janvier 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Une délégation du Snetap-FSU a rencontré le 13 décembre dernier la sous-direction [POFE](#) (A.CROYERE, C.LONCLE) de la [DGER](#) sur le sujet de la filière générale dans l'enseignement agricole public.

Une campagne de communication nécessaire ET urgente

Concernant la campagne de communication, la [DGER](#) prévoit la production de clips vidéos sur le sujet mais elle serait centrée davantage sur les métiers. Nous avons rappelé l'urgence à communiquer spécifiquement sur le Bac Général dans l'enseignement agricole public alors que certains documents qui paraissent actuellement (publiés par l'ONISEP, Eduscol, quotidiens régionaux) contiennent des informations tronquées, erronées sur l'enseignement agricole.

Nous avons demandé que cette communication ciblée prenne aussi la forme de plaquettes distribuées dans les établissements. Le Ministère ne pourra se contenter de faire une communication grand public, généraliste au Salon de l'agriculture.

Une filière générale qui doit renforcer son attractivité

Nous avons rappelé notre volonté de continuer à inscrire la filière générale dans l'agroécologie en redemandant l'inscription de l'agronomie dans l'enseignement de spécialité Biologie écologie.

La DGER a rappelé, à cette occasion, son accord de principe pour que les établissements puissent proposer trois doublettes de spécialité en terminale. Elle produira dans les prochains jours une note de service qui précisera ce point.

Alors que certains établissements envisagent de demander 4 spécialités pour la rentrée prochaine (par exemple en proposant SES en plus des 3 spécialités scientifiques), la DGER a précisé que cela n'était pas prévu par les textes.

Concertation et moyens...la DGER doit faire beaucoup mieux pour conforter la filière générale

Alors que les programmes des enseignements facultatifs propres à l'[EAP](#) (EATDD et AET sont en cours de réécriture et que les programmes seront connus fin janvier), la DGER nous a précisé que le programme de biologie-écologie lui était déjà écrit. Nous regrettons, par ailleurs vivement, qu'a priori, aucun collègue n'ait été sollicité pour écrire les nouveaux référentiels d'EATDD et d'AET (une option facultative qui devrait comprendre des enseignements de SES, d'[ESC](#), d'agronomie et d'histoire géographique).

Nous avons demandé, sans avoir de réponse, quels seraient les seuils pour les heures de groupe à effectif réduit en seconde, première ou terminale. Alors qu'auparavant, en seconde, les heures étaient attribuées sans seuil, nous avons demandé les raisons de ce changement... PAS DE REPONSE. Nous avons rappelé leur caractère indispensable car elles permettent notamment la pluridisciplinarité en EATDD, AET ou encore les dédoublements pour les TP en sciences ...

Nous avons demandé à ce que l'AET soit intégré dans la [DGH](#) obligatoire comme cela est le cas pour l'EATDD.

Poursuite d'études, des premières réponses

Concernant les poursuites d'études et notamment la question des attendus des formations dans Parcoursup, la DGER nous a précisé qu'elle porterait auprès de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur le fait que la spécialité biologie-écologie permettent les mêmes poursuites d'études que la spécialité SVT. Ainsi, la formation PACES, les prépas BCPST et même l'horizon sciences de l'ingénieur pourraient donc être accessibles à des bacheliers ayant suivi cette spécialité.